

Présentation du Maroc

Séminaire des experts gouvernementaux

Taha BALAFREJ

Directeur, point focal UNFCCC

Bonn, 16 mai 2005

Notre action

Depuis le Sommet de la terre de 1992, le Maroc a pris part de façon active et régulière aux efforts internationaux visant la protection du climat planétaire. Ainsi le Maroc a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1995, et le protocole de Kyoto en 2002 et a abrité la COP7 à Marrakech.

Dès la ratification de la Convention, le Maroc a mis en place les structures en charge des CC. Il a préparé sa Communication Nationale Initiale et l'a présentée lors de la COP7.

Les résultats de l'inventaire en GES attestent de la très faible contribution du Maroc aux émissions mondiales en GES (moins de 2 Teq CO₂/hab./an). Cela n'a pas empêché notre pays de lancer des actions concrètes en matière d'atténuation des émissions en GES : préparation de projets d'économie et de maîtrise d'énergie, efforts de promotion des Energies Renouvelables....

En revanche, la CNI a démontré une grande vulnérabilité du pays face aux CC, et le besoin d'une politique forte d'adaptation. Cette vulnérabilité a été mise en relief pour deux secteurs clés de l'économie nationale que sont les ressources en eau et l'agriculture.

Dans cette CNI, le développement des scénarios climatiques pour le Maroc selon la méthodologie du GIEC a donné des résultats particulièrement sévères. Si rien n'est fait à l'échelle planétaire, le Maroc connaîtra, à l'horizon 2020, une augmentation de la température moyenne annuelle, comprise entre 0.6°C et 1.1°C, et subira une réduction moyenne du volume annuel des précipitations de l'ordre de 4% par rapport à l'année 2000.

Ainsi, l'impact possible des CC sur les ressources en eau en 2020 serait une baisse moyenne et générale de l'ordre de 10 à 15%, et sur l'agriculture en 2020, une réduction des rendements des céréales serait de 50% en année sèche et de 10% en année normale.

Dans cette CNI, une douzaine de projets d'adaptation ont été identifiés. Certains sont en cours de réalisation et d'autres font l'objet de prospection de financement.

Conformément aux dispositions de la Convention, le Maroc tient à rendre compte à la Communauté Internationale, de manière régulière et continue, des actions entreprises par le pays pour s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de la CCNUCC. Dans ce sens, le Maroc a démarré sa Seconde Communication Nationale en avril 2005. Elle permettra de renforcer les capacités techniques et institutionnelles du Maroc en vue d'intégrer les préoccupations liées aux changements climatiques dans les priorités nationales et sectorielles de développement. Aussi, elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà initiées afin de compléter et améliorer les études de vulnérabilité et adaptation ainsi que l'évaluation du potentiel d'atténuation des émissions en GES.

Le Maroc fait partie des pays qui ont cru très tôt dans le Protocole de Kyoto. Les Accords de Marrakech, obtenus dans un contexte politique difficile, ont ouvert la voie à l'entrée en vigueur de ce Protocole. L'histoire retiendra particulièrement les décisions qui ont facilité le lancement rapide du Mécanisme pour un développement propre, un mécanisme exemplaire de partenariat Nord-Sud pour le développement durable.

Pour mieux répondre à ses besoins en développement durable et pour contribuer à l'effort d'atténuation des pays industrialisés par ce mécanisme, le Maroc a rempli toutes les conditions et dispose d'un portefeuille de projets MDP permettant de réduire des quantités importantes de Gaz à effet de serre. Il a également tissé des relations de coopération avec divers pays développés, pour atteindre les objectifs de notre convention multilatérale à travers des relations bilatérales renforcées.

Nos attentes

Comme tous les membres de la communauté internationale de plus en plus consciente des dangers du changement climatique, le Maroc estime que les efforts qui sont menés restent en deçà du seuil permettant la tranquillité sur l'avenir de notre planète.

Les discussions de ce séminaire devront éclairer l'avenir de notre processus. La communauté internationale attend une riposte multilatérale, capable d'accélérer la réduction des Gaz à effet de serre, en consolidant les acquis et l'expérience du Protocole de Kyoto.

Sur la base des différentes conclusions scientifiques du GIEC, le Maroc soutiendra toute proposition visant à contenir le réchauffement mondial de manière substantielle, et estime qu'il est temps de réfléchir sur les moyens d'y parvenir. Compte tenu de la responsabilité historique des pays industrialisés et afin que le respect de cet objectif ne ruine pas les perspectives de développement des pays en développement, une entente entre les pays industrialisés, tous les pays industrialisés, pour un engagement fort, est souhaitable. Et le plus tôt serait le mieux, à commencer par Montréal.

Des préoccupations sérieuses sont exprimées par les représentants des milieux d'affaires sur le devenir de leurs activités économiques et financières dans un monde globalisé mais perturbé par les changements climatiques. Nous devons en faire nos alliés pour notre réussite. Dans ce sens, une implication plus grande dans les étapes à venir de notre processus des ministres en charge de l'économie serait un atout de grande importance.

Nous devons également rendre notre processus moins compliqué et moins laborieux. L'initiative commencée lors de la COP10 pour l'amélioration du fonctionnement de notre convention devrait être poursuivie afin d'aboutir à un système plus souple, moins fastidieux et tenant compte davantage des préoccupations et attentes des pays en développement.

A ce propos, les procédures régissant le MDP gagneraient à être allégées. Notre Autorité Nationale Désignée a toutes les peines à expliquer ces procédures et susciter l'intérêt des partenaires marocains. Il devient urgent d'améliorer le fonctionnement du Conseil Exécutif qui se trouve aujourd'hui au centre d'intérêts économiques et financiers grandissants. Dans le même cadre et pour une plus grande équité, une répartition régionale plus équilibrée des Entités Opérationnelles Désignées est souhaitable, ainsi que le renforcement des capacités des experts des pays en voie de développement en matière de MDP.

L'ère qui s'ouvre devant nous doit aussi être celle de plus d'efforts pour l'adaptation. Une plus grande prise en compte des projets des pays en développement identifiés dans le cadre de leurs communications nationales initiales est indispensable. Dans ce sens, nous appuyons le plan de Buenos-Aires et espérons voir ses orientations sur ce volet développées et concrétisées. Nous estimons également que les fonds mis en place à ce jour pour accompagner cet effort devraient être rapidement opérationnels et pourvus de ressources financières suffisantes.

A partir de ce séminaire, nos gouvernements doivent tracer le cadre futur de leur action collective pour une vision politique claire. C'est la condition pour mobiliser tous les acteurs sociaux et économiques vers la réussite dans notre lutte contre le changement climatique.